



Demande de remboursement encaissement perdu

Par **jeanludo**, le **15/02/2011** à **19:55**

Bonjour,
Je travaillais dans une entreprise de distribution alimentaire en tant que commercial.
J'étais amené dans cette fonction à encaisser des factures de clients en espèce.
Il se trouve que j'ai perdu une enveloppe contenant 630 euros, mon employeur me demande de rembourser cette somme perdue.
Est ce vraiment légal?
La société n' a t'elle pas une assurance qui couvre cela?
Peux t'on légalement transporter de telles sommes?
Merci pour vos réponses.
Je me tiens a votre disposition pour de plus amples renseignements.

Par **P.M.**, le **15/02/2011** à **20:17**

Bonjour,
Il peut vous demander de la rembourser mais en tout cas, il ne peut pas vous le retenir sur votre salaire...
C'est à vous de voir si vous voulez accéder à cette demande...

Par **jeanludo**, le **15/02/2011** à **21:14**

bonsoir,
Je ne travaille plus dans cette entreprise, ils m'ont demandé de rembourser.
Je leur ai fait plusieurs chèques.
Je me demande si c'est totalement légal ou ai-je un recours juridique?
Cordialement

Par **P.M.**, le **15/02/2011** à **22:11**

Maintenant que vous avez remboursé cela va être difficile mais vous n'en étiez en principe pas obligé...